

Le Jaune et le Blanc

15-10-2018

A la suite d'une directive européenne de 1991, les véhicules neufs vendus en France doivent être équipés de phares en lumière blanche, les phares jaunes demeurant cependant autorisés. La justification de ce changement est d'ordre physiologique : selon des études scientifiques, on verrait mieux la nuit en lumière blanche.

Avant-guerre, la science disait le contraire. C'est pourquoi il fut décidé en 1936 de passer de la lumière blanche à la jaune. Comme l'époque était aux mesures de défense militaire contre l'Allemagne, une légende urbaine durable prétendit que la nouvelle réglementation visait à distinguer les véhicules allemands des français.

Rien de tel lors du passage du jaune au blanc en 1993 : l'alignement de la France sur ses voisins ne suscita qu'une brève émotion.

Jean-Jacques
Salomon

jjsalomon@oomark.com

